

LOUDES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 juin 2026 – Salle du Conseil, Mairie de Loudes.

Le Conseil Municipal de la commune de Loudes s'est réuni sous la Présidence de Laurent BARBALAT, Maire de Loudes, le Mardi 23 juin 2026 à 19h00 en salle du Conseil.

Présents : Naaïma DEGAÏCHIA ; Fabrice GRANIER ; Cathie MOREL ; Mr Jordane LESIEUR ; Mr Julien VALLET ; Mr Francis CHAUTARD ; Mr Cyril ALMÉRY ; Mme Chloé PEREIRA

Absents excusés : Marie-Christine CELLIER procuration Mme Naaïma DEGAÏCHIA ; Mr Gaith DEGAÏCHIA procuration Mr Fabrice GRANIER. ; Mme Anaïs GAUTHIER procuration Mr Julien VALLET ; Mme Léa CHAPELON procuration Mme MOREL Cathie

Absents : Mr Didier GALLARD ; Mr Lionel LEGRAND ;

Secrétaire : MOREL Cathie

Délibération 32-2026 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2026

En exercice : 15
Suffrages pour : 13

Présents : 9
Contre : 0

Votants : 13
Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 29 avril 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Gaith DEGAÏCHIA.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2026,

Délibération 33-2026 : Prescription d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Loudes

En exercice : 15
Suffrages pour : 13

Présents : 9
Contre : 0

Votants : 13
Abstention : 0

Vu,

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-54 à L.153-59 relatifs à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

- le PLU de la commune de Loudes, approuvé le 23 mai 2013, et ayant l'objet des procédures d'évolution suivantes : mise à jour en dates du 29 juillet 2014, 4 décembre 2018, 19 mars 2022, 16 janvier 2024 ; modification n°1 en date du 12 novembre 2018 ; modification simplifiée n°2 en date du 18 mars 2021 ; modification simplifiée n°3 en date du 24 janvier 2023 ;
- le projet d'implantation d'une unité de concassage d'une entreprise locale de maçonnerie/travaux publics, sur le site de l'ancienne carrière de la Garde sur le secteur de Collanges, présentant un caractère d'intérêt général, en ce qu'il contribue au fonctionnement de l'activité économique locale ;

Considérant,

- que le projet susvisé nécessite une adaptation du PLU de Loudes afin de permettre sa réalisation ;
- que cette adaptation relève de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU prévue par les articles L.153-54 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- qu'il appartient à la commune de Loudes, compétente en matière d'urbanisme, de prescrire cette procédure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 – Prescription de la procédure

Il est prescrit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Loudes, en vue de permettre la réalisation du projet d'implantation d'une unité de concassage d'une entreprise locale de maçonnerie/travaux publics, sur le site de l'ancienne carrière de la Garde sur le secteur de Collanges, présenté comme répondant à un motif d'intérêt général, en ce qu'il contribue au fonctionnement de l'activité économique locale.

Article 2 – Objectifs poursuivis

La procédure a pour objet :

- de mettre en compatibilité le PLU de Loudes avec les besoins du projet d'implantation d'une unité de concassage d'une entreprise locale de maçonnerie/travaux publics, sur le site de l'ancienne carrière de la Garde sur le secteur de Collanges ;
- de modifier, le cas échéant, les dispositions du règlement écrit, du plan de zonage, des orientations d'aménagement ou toute autre pièce du PLU nécessaire à la réalisation du projet ;
- de permettre la réalisation d'un projet répondant à un objectif d'intérêt général pour le territoire communal.

Article 3 – Notification et consultation

La présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le préfet de la Haute-Loire ;
- aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme.

Article 4 – Publicité

Conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie de Loudes pendant un mois ;
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- d'une publication sur le site internet de la commune.

Article 5 – Exécution

Monsieur le Maire de la commune de Loudes est chargé de l'exécution de la présente délibération et de la conduite de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Loudes.

Délibération 34-2026 : Travaux de sécurisation périmétrique anti-intrusion des établissements scolaires– Demande de subvention Préfecture de Haute-Loire : FIPDR 2026 - Programme S « Sécurisation »

En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13
Suffrages pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Dans le cadre de la loi du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et suite à l'augmentation des dégradations et infractions sur le domaine public.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Préfecture de la Haute-Loire pour une subvention au titre du programme S « Sécurisation » FIDPR 2026 représentant 50% du coût du projet.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût des travaux	9 744 € HT	ETAT / FIPD 2026	4 872 € HT
		Fonds Propres à la Commune	4 872 € HT
TOTAL	9 744 € HT	TOTAL	9 744 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

➤ **Charge** Monsieur le Maire de solliciter la Préfecture de la Haute-Loire pour une subvention au titre du programme S « Sécurisation » FIDPR 2026 selon le plan de financement présenté.

➤ **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout autre document nécessaire à cette demande de subvention.

Délibération 35-2026 : Proposition de signature du devis pour l'Épaulement de chaussée dans le village de Lanthenas

En exercice : 15
Suffrages pour : 13

Présents : 9
Contre : 0

Votants : 13
Abstention : 0

M. le Maire présente aux membres présents le devis de la SARL PASTRE Daniel et Fils, pour la réalisation des travaux d'épaulement de chaussée dans le village de Lanthenas nécessaires à la sécurisation des usagers.

Le devis est d'un montant de **2 994.00€ HT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le devis de la SARL PASTRE Daniel et Fils, pour la réalisation de marquage au sol, d'un montant de **2 994.00€ HT.**

- **Mandate** M. le Maire à signer ce devis.

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

- F 1098/ F 1711 – 20 Route de Montagnac – Pouzols : La Municipalité ne fait pas valoir son droit de préemption.
- E 79/2383/2387- 2 Rue de l'Abreuvoir– Loudes : La Municipalité ne fait pas valoir son droit de préemption.
- D 981 – 39 Route Traversière – Pralzac : La Municipalité ne fait pas valoir son droit de préemption.
- F 1729/ F 1093 – 8 Route de Montagnac– Pouzols : La Municipalité ne fait pas valoir son droit de préemption.

Questions diverses :

- Pour l'école, La municipalité a reçu différents devis pour effectuer les travaux du portail. Les travaux seront effectués prochainement.
- Les effectifs se maintiennent pour la rentrée.
- Le remplacement pour le départ en retraite de Madame Jouve ATSEM avec plus de 40 années de fidélité à l'école. La municipalité informe avoir reçu et avoir déjà fait effectuer différentes immersions à l'école pour leur permettre une nouvelle embauche pour la rentrée prochaine.
- Pour la chaleur à l'école, des films protecteurs pour limiter la chaleur seront posés sur les fenêtres des classes, une société va être contactée rapidement pour la pose. D'autres études seront faites pour rafraîchir les salles de classes.

- Dernièrement la municipalité à fait installer la table de ping-pong et fait repeindre le mur pour que les enfants puissent travailler la peinture murale.
- Pour le WC public du parc. La société d 'installation sera recontacté pour mettre en place un brise-vue ou autre pour les urinoirs extérieurs. Mais également pour les soucis de fermetures des WC à 22h.
- La municipalité à rencontrer une entreprise afin de trouver une solution pérenne au problème de pigeons à l'Église.
- Le carrefour de Collanges est une véritable réussite au point de vue sécurité routière. Les derniers aménagements vont être fait prochainement avec la pose du candélabre et des barrières. Mais également une solution sera étudié très prochainement pour la vitesse sur la Route de Collanges et au Lotissement Marcel Fillère.
- Pour le centre de loisirs, une solution est en cours d'étude pour permettre l'accueil des enfants.
- Mr le Maire va proposer au prochain conseil municipal une extinction des lumières des villages équipés de leds.
- France services est ouvert depuis le 15 Juin, la Mairie a rencontré une deuxième fois les architectes de la banque des territoires afin d'aménager les bureaux le plus ergonomique possible pour le public.
- L'entreprise Gaucher et intervenue sur les chemins.
- La rénovation de l'assemblée de Vaures est à son terme, cette dernière va y recevoir la bibliothèque du village (à la place de l'abri bus).
- Le foot : Mr le Maire a assisté à l'AG du club de Loudes qui a fusionné avec Saint- Vidal, ce qui a permis de maintenir les effectifs. Le club demande à la municipalité le changement des éclairages. Mais les devis restent très élevés ! En attendant le SIVOM propose d'effectuer les entraînements à Saint-Vidal.
- Le comité des fêtes de Loudes prépare les festivités estivales qui ont débutés le weekend dernier avec un concours de pétanque et une fête de la musique. Le comité annonce son prochain évènement avec un karaoké géant en plein air le 24 Juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la réunion s'est clôturée à 20h45.

La Secrétaire
Cathie MOREL